Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

REÇU 30/05/21

Gatineau, le 18 mai 2021

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Francis Brodeur
151, rang Saint-Ours
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0

N/Réf. : 7710-07-01-03034-00
402026185
V/Réf.: D-5079

Objet : Implantation et exploitation d'un nouveau lieu d'élevage

Monsieur,

À la suite de la demande d'autorisation du 15 décembre 2020, reçue le 12 janvier 2021 et complétée le 12 mai 2021, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant les activités décrites ci-dessous :

Implantation d'un nouveau lieu d'élevage dont la production annuelle de phosphore (P_2O_5) sera de 7 740 kg.

La production annuelle de phosphore pour le projet visé est établie sur la base de 6 000 porcelets sevrés répartis dans quatre porcheries (pouponnières), avec un mode de gestion des effluents d'élevage sous forme liquide. Un réservoir circulaire en béton armé sans toiture entreposera la totalité des déjections animales de ces suidés.

Le lieu d'élevage portant le numéro de lieu X2187077 est situé sur les lots 5 362 627, 5 363 784 et 5 363 785 du cadastre du Québec, municipalité de Fassett, MRC Papineau, au 403, route Principale.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation, production animale* », daté du 15 décembre 2020 et modifié le 2 mars 2021, le 15 avril 2021 et le 4 mai 2021, signé par Francis Brodeur, cinq pages et annexes.
- Plans et devis pour la construction de quatre bâtiments porcins et d'un réservoir circulaire intitulés « Devis en structure de béton armé (F1, F2 et F3) », « Plan de fosse circulaire en béton armé (F4) », « Coupe de mur en béton armé (F5) » et « Détails réservoir circulaire en béton armé (F6) », datés du 4 juin 2020, modifiés les 28 octobre 2020 et 4 mars 2021, signés par Luc Robitaille, ing., et Mathieu Marquis, ing., Fusion Expert Conseil inc.
- Plans et devis pour la construction de quatre porcheries intitulés « Devis, béton et excavation (D1) », « Aménagement (P1) », « Détails de béton (P2) » et « Coupe de bâtiment C-C et D-D (P3) », datés du 13 juillet 2020 et modifiés le 4 mars 2021, signés par Luc Robitaille, ing., Fusion Expert Conseil inc.
- Rapport d'ingénieur intitulé « *Construction de quatre porcheries et d'un réservoir circulaire en béton armé sur un nouveau lieu d'élevage* », daté du 13 juillet 2020, modifié le 7 octobre 2020 et le 19 novembre 2020, signé par Jacques Gilbert, ing., Fusion Expert Conseil inc., six pages et annexes.

- Plans de localisation intitulés « Photo aérienne, périmètre (L1) », « Photo aérienne, vents (L2) », « Photo aérienne (L3) » et « Photo aérienne (L4) », datés du 13 juillet 2020 et modifiés les 13 octobre 2020, 19 novembre 2020 et 1er mars 2021, signés par Jacques Gilbert, ing., Fusion Expert Conseil inc.

- Grille de localisation en lien avec le *Règlement sur les exploitations agricoles* et le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, datée du 28 octobre 2020 et modifiée le 24 février 2021, signée par Jacques Gilbert, ing., Fusion Expert Conseil inc., deux pages.

- Lettre concernant des informations complémentaires, datée du 1er mars 2021, signée par Jacques Gilbert, ing., Fusion Expert Conseil inc., 13 pages et annexes.

- Document intitulé « *Attestation de conformité* », daté du 12 mars 2021, signé par Francis Brodeur, une page.

- Document intitulé « *Plan agroenvironnemental de fertilisation 2021, Francis Brodeur* », daté du 14 décembre 2020 et modifié le 12 mars 2021, signé par Francis Brodeur et Nicolas Samson, agr., Club des services agroenvironnementaux de l'Outaouais, 30 pages et annexes.

- Lettre concernant des informations complémentaires, datée du 12 mars 2021, signée par Nicolas Samson, agr., Club des services agroenvironnementaux de l'Outaouais, 13 pages et annexes.

- Bilan de phosphore 2021 réalisé pour *Francis Brodeur*, daté du 15 mars 2021, signé par Francis Brodeur et Nicolas Samson, agr., Club des services agroenvironnementaux de l'Outaouais, huit pages.

- Plan agroenvironnemental de fertilisation 2021 réalisé pour l'entreprise *Pommes de Terre Laurentiennes inc.*, daté du 20 mars 2021, signé par Ginette Cardinal et Isabelle Dubé, agr., Groupe Pleine Terre SENC, 48 pages.

- Lettre concernant des informations complémentaires, datée du 8 avril 2021 et 16 avril 2021, signée par Nicolas Samson, agr., Club des services agroenvironnementaux de l'Outaouais, Isabelle Dubé, agr., Groupe Pleine Terre SENC et Jacques Gilbert, ing., Fusion Expert Conseil inc., sept pages et annexes.

- Courriel transmis le 4 mai 2021 à 11 h 38 par Jacques Gilbert, ing., Fusion Expert-Conseil inc.

- Courriel transmis le 12 mai 2021 à 13 h 04 par Isabelle Dubé, agr., Groupe Pleine Terre SENC.

- Courriel transmis le 12 mai 2021 à 14 h 26 par Isabelle Dubé, agr., Groupe Pleine Terre SENC.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

Manon Gauthier
Directrice régionale de l'analyse
et de l'expertise de l'Outaouais

MG/EM/mpb